Les pratiques artistiques en amateur en Haute-Savoie dans le domaine du spectacle vivant :

Bilan et perspectives

Cécile Martin, Samuel Périgois

Les pratiques artistiques et culturelles en amateur connaissent un essor important depuis quelques décennies : elles touchent des populations de plus en plus diversifiées, concernent toutes les générations et l'ensemble des disciplines artistiques (musique, chant, danse, théâtre, vidéo, écriture, arts plastiques…). Ces pratiques recouvrent des modalités de mise en œuvre très hétérogènes (pratiques régulières en groupes constitués, individus engagés dans des activités de formation et d'expression personnelle, activités mobilisant ou non des accompagnements techniques, pédagogiques, artistiques…). Elles font aussi appel à des catégories d'intervention publique et à des acteurs professionnels très différents (établissements culturels, structures d'éducation populaire, associations…). L'ambiguïté de la notion, liée notamment à la polysémie du mot amateur, est de plus amplifiée par la diversification des pratiques, l'émergence de nouvelles formes d'expression (notamment liées à internet et au numérique) et la transformation des postures traditionnelles d'apprentissage.

Enfin, le développement des pratiques en amateur dans des champs culturels et sociaux par ailleurs en recomposition, amène à repenser les notions de médiation, de démocratisation, de participation, ainsi que certains héritages liés à des cloisonnements historiques entre culture, socio-culture et éducation populaire.

Les collectivités territoriales s'intéressent de plus en plus à ce domaine, notamment les départements qui investissent ce champ à travers leurs actions en faveur des enseignements artistiques[1], de l'éducation, du soutien à la vie associative et du secteur social. Toutefois, leur intervention en direction des pratiques en amateur se fait selon des modalités variées et souvent peu lisibles. Elle se situe généralement à l'intersection de différentes compétences et il est difficile de parler de politiques publiques structurées en matière de pratiques en amateur.

Dans le cadre de l'élaboration de son deuxième schéma départemental des enseignements artistiques, le conseil général de Haute-Savoie[2] a demandé en 2013 à l'Observatoire des politiques culturelles de mener une étude sur les pratiques artistiques et culturelles en amateur[3]. Celle-ci a visé à mieux connaître ces pratiques dans le domaine du spectacle vivant (musique, chant, danse, théâtre, marionnettes, cirque…) et, en particulier, les structures et acteurs haut-savoyards qui les accompagnent et relèvent d'une mission d'intérêt général. Deux grands types d'acteurs ont ainsi été identifiés et ciblés en priorité : des groupes d'amateurs auto-constitués (chorales, compagnies de théâtre, groupes de musiciens, etc.), éventuellement organisés en fédérations ; des structures ayant une part de leur activité dédiée à l'accompagnement de la pratique en amateur (établissements d'enseignement artistique, équipements culturels, MJC, etc.).

L'étude a ainsi dressé un panorama des pratiques artistiques en amateur dans le spectacle vivant en Haute-Savoie, considérant comme des « pratiques en amateur » les activités musicales, chorégraphiques ou d'art dramatique régulières menées, dans un temps de loisirs, par des personnes de 15 ans et plus, dans un cadre collectif et, autant que possible, au sein d'un groupe constitué. Elle a mobilisé simultanément des outils méthodologiques qualitatifs et quantitatifs, notamment une enquête de terrain avec des entretiens et la passation d'un questionnaire auprès des groupes et structures de Haute-Savoie[4].

L'étude a également contribué à interroger le rôle que le niveau départemental peut jouer en matière de

coordination des actions et d'accompagnement des amateurs, dans un contexte marqué par différentes réformes (collectivités territoriales, rythmes scolaires) et par la contraction des financements culturels.

DES PRATIQUES DIVERSIFIÉES ET DYNAMIQUES

Les pratiques artistiques et culturelles en amateur s'inscrivent au cœur des enjeux sociétaux des politiques publiques actuelles. Elles sont en effet perçues comme des activités favorisant la participation active à la vie artistique et culturelle, mais également l'implication citoyenne, la diversité sociale et intergénérationnelle ou encore le « bien vivre ensemble » sur les territoires.

Ces activités permettent de toucher des populations variées, des personnes éloignées des institutions culturelles pour des raisons matérielles ou symboliques, des jeunes (traditionnellement plus difficiles à atteindre que les enfants), et d'apporter des propositions d'actions en termes d'équité territoriale et sociale. Elles font également écho aux questions sur l'occupation du temps libre (loisirs, retraite, chômage, temps partiels…). En ce sens, elles constituent un secteur important pour la mise en œuvre des compétences sociales, éducatives et territoriales des départements.

L'étude montre l'importance quantitative et la diversité des groupements (avec le maintien d'associations anciennes et l'apparition régulière de nouveaux groupes), structures d'encadrement et lieux de pratique en amateur qui constituent une offre de proximité importante pour les habitants (mais néanmoins variable selon les territoires). De même, le nombre de représentations publiques proposées par les amateurs contribue largement à l'animation de la vie locale sur l'ensemble du territoire.

La Haute-Savoie se caractérise également par l'existence de nombreux festivals et événements culturels (aux contenus et publics diversifiés, ouverts aux pratiques en amateur...) ; ceux-ci ont un rôle important dans les processus de création et de démocratisation de la culture. Ce dynamisme global de la pratique en amateur en Haute-Savoie (toujours marqué par une forte suprématie du secteur musical) masque toutefois des évolutions différentes selon les secteurs artistiques avec un relatif « tassement » de certaines pratiques (chant choral) et un certain essor d'autres formes (jazz vocal, ateliers chant, théâtre d'improvisation, musiques actuelles). Ceci se traduit en particulier dans la démographie des groupements et dans leur capacité plus ou moins grande à attirer de nouveaux adhérents.

De plus, l'étude permet de témoigner des changements dans la pratique en amateur avec le passage d'une implication empreinte de militantisme (souvent liée à l'inscription des groupements dans des réseaux ou dans une philosophie de l'éducation populaire) à une relation plus consumériste dans laquelle les amateurs recherchent la meilleure « offre de service ». Cette évolution des valeurs se manifeste notamment par des attentes plus fortes des amateurs vis-à-vis de leurs groupes ou structures, par la professionnalisation de certains encadrants artistiques et par le renforcement des liens avec des compagnies, artistes ou techniciens professionnels. Elle se perçoit également à travers le développement de nombreuses offres de stages et ateliers de pratiques proposées par des équipements de diffusion, des MJC, des services culturels communaux ou intercommunaux, des établissements d'enseignement artistique, ou encore des compagnies artistiques professionnelles. Néanmoins, les dimensions de partage et de convivialité restent un trait commun à l'ensemble des groupes amateur.

Par ailleurs, l'importance des bénévoles pour le fonctionnement et la direction des groupes d'amateurs a été confirmée par les résultats de l'enquête quantitative. Cette implication de personnes (d'ailleurs parfois non-impliquées dans la pratique artistique) a tendance à se raréfier, ce qui préoccupe de nombreux acteurs inquiets pour l'avenir de leurs groupements. Elle génère également une forte demande de reconnaissance du rôle du bénévolat pour la vie du secteur amateur.

" L'étude permet de témoigner des changements dans la pratique en amateur avec le passage d'une implication empreinte de militantisme à une relation plus consumériste dans laquelle les amateurs recherchent la meilleure « offre de service ». "

DES MODES D'ORGANISATION HÉTÉROGÈNES EN FONCTION DES DOMAINES ARTISTIQUES

Conformément à la situation nationale, l'étude souligne la diversité formelle des groupes d'amateurs ce qui contribue à la difficulté d'appréhension de ce « monde » par les pouvoirs publics. Ainsi, à la prédominance de petits groupes indépendants et informels (sans structuration juridique), parfois éphémères, étroitement liés à des structures d'encadrement ou de diffusion culturelle dans le cas des musiques actuelles, s'oppose la structuration ramifiée des orchestres d'harmonie, composés d'associations souvent très anciennes et regroupées au sein de fédérations actives et influentes. Notons la présence de plus de 80 ensembles musicaux sur le département, dont une soixantaine d'harmonies et près de 20 batteries-fanfares, et l'existence d'un lien étroit entre les sociétés musicales et l'enseignement de la musique, de nombreuses écoles de musique en étant issues.

Entre ces deux tendances, on trouve une centaine de chorales indépendantes et peu fédérées, ainsi que des structures aux caractéristiques plus hétérogènes, à la fois autonomes mais rattachées à différents réseaux dans le domaine du théâtre – avec plusieurs dizaines de compagnies[5] – et celui des musiques et danses folkloriques et traditionnelles. Une vingtaine de groupes de musique et danse folkloriques, de musique et danse traditionnelles ainsi que des groupes patoisants franco-provençaux proposent par exemple une variété importante d'activités et constituent un tissu associatif dense et dynamique en Haute-Savoie.

De son côté, le domaine de la danse est encore très peu développé en termes de groupes de pratique en amateur, la plupart des pratiquants se retrouvant au sein de cours dispensés par des établissements d'enseignement artistique, des équipements socio-culturels ou des écoles privées.

Ces différences se retrouvent dans les partenariats locaux et les relations que les structures entretiennent avec les collectivités territoriales : rapports très étroits pour les établissements d'enseignement artistique et les harmonies (historiquement souvent en charge de l'enseignement de la musique dans les communes) mais également pour certains groupes de musiques actuelles (par l'intermédiaire des établissements d'accueil), ancrage local très fort des MJC, relations plus lâches dans les autres domaines…

Certains exemples haut-savoyards, rares, montrent de véritables relations de partenariats entre une association de pratiques en amateur et une collectivité territoriale, qui aboutissent à une forme de co-construction de politiques publiques en faveur du développement culturel d'un territoire.

DES PRATIQUES EN AMATEUR ENTRE LOGIQUES SECTORIELLES ET OUVERTURES

L'enquête apporte des informations contrastées sur ce thème. Si certains acteurs développent une vision générale assez cloisonnée de la pratique artistique en amateur, les résultats du questionnaire et les entretiens révèlent des collaborations fréquentes entre associations (principalement pour le montage de spectacles, pour des rassemblements et des festivals) et l'existence de projets transversaux encore rares mais intéressants, là aussi souvent tournés vers l'événementiel.

Ces passerelles entre les secteurs artistiques (nombreux dans la sphère professionnelle depuis quelques années) semblent majoritairement répondre à des incitations des pouvoirs publics ou des institutions culturelles (appels à projet des communes ou du conseil général, initiatives proposées par des MJC, des établissements d'enseignement artistique) ainsi qu'à la mobilisation personnelle de certains acteurs. Les projets partenariaux au sein d'un même secteur artistique sont généralement impulsés par des fédérations.

Ces constats sont à mettre en relation avec une relative faiblesse de la mutualisation (locaux, matériels, moyens techniques, personnels administratifs…) entre groupements. Ils expliquent également certaines incitations des pouvoirs publics en faveur d'actions communes à plusieurs groupements (qu'ils appartiennent ou non aux mêmes secteurs et esthétiques artistiques) et correspondant à des objectifs d'ouverture des associations sur leur environnement (ancrage territorial élargi, relation avec les équipements publics, etc.).

Le développement de partenariats entre les structures de pratique artistique en amateur et d'autres secteurs de l'action publique reste semble-t-il assez limité dans le département. Le premier constat notable est celui de la distance persistante entre secteurs culturel et socio-culturel autour de la question des amateurs, chaque secteur poursuivant la défense de ses propres valeurs, modalités d'interventions pédagogiques, critères d'accompagnement, etc. Cette situation évolue néanmoins à partir de certaines expériences souvent perçues de façon positive par leurs promoteurs (exemples de rapprochements entre établissements d'enseignement artistique et structures de diffusion, voire MJC ou associations pour les musiques actuelles ou les musiques traditionnelles…).

Par ailleurs le secteur du tourisme, très important dans le département, entretient des relations régulières avec certains pans de la pratique amateur (danses et musiques folkloriques et traditionnelles notamment). De même, les temps forts de la vie communale (cérémonies, commémorations, etc.) sont régulièrement accompagnés par des groupes d'amateurs (harmonies, fanfares…). L'étude montre enfin des expériences de rapprochements, plus ponctuelles, avec les secteurs de l'enseignement, de la santé ou du social.

Les relations entre amateurs et professionnels – complexes malgré l'interdépendance de ces deux univers – varient beaucoup en fonction des secteurs artistiques concernés et des contextes locaux. Elles semblent ainsi plus fluides dans le secteur des musiques actuelles (dans lequel la délimitation entre les univers amateur et professionnel est moins marquée), et plus contrastées dans d'autres domaines. L'enquête souligne également l'importance de la présence des artistes et techniciens professionnels aux côtés des groupements d'amateurs pour l'encadrement de la pratique (notamment dans les harmonies, les chorales et les musiques actuelles).

L'IMPORTANCE DU SOUTIEN DES COLLECTIVITÉS LOCALES AUX PRATIQUES EN AMATEUR

L'enquête par questionnaire souligne l'importance du soutien délivré par les communes et par le conseil général de Haute-Savoie[6] dont les aides peuvent prendre différentes formes complémentaires[7].
La collectivité départementale intervient de manière volontariste en direction des pratiques en amateur, directement ou indirectement : soutien financier (dont celui apporté aux établissements d'enseignement artistique) notamment par le biais du fonds d'aide à l'action culturelle et via le fonds d'aide départementale en faveur de la vie associative, accompagnement humain et ressources variées (conseil aux structures, associations et collectivités, formations, appui technique, etc.). Le travail de conseil et d'accompagnement mené par les chargés de mission du département auprès des collectivités, des intercommunalités et des acteurs est apprécié et s'avère important pour la structuration de l'offre au niveau territorial. L'étude suggère de le poursuivre, tout en rappelant l'importance de l'articulation du schéma départemental des enseignements artistiques avec la problématique amateur.

Malgré cette implication notable des collectivités, l'étude pointe encore des attentes fortes des groupements en matière de locaux de répétition et de stockage, ainsi que de lieux de diffusion. Les soutiens sont interprétés comme des marques de reconnaissance de la part des collectivités, et sont très appréciés, or l'étude pointe de nombreuses demandes en termes de visibilité et de reconnaissance. On note à ce sujet l'absence d'outils permettant de réunir l'information sur les activités des groupes, de même que de dispositifs permettant une capitalisation et une valorisation des expériences les plus intéressantes.

" Malgré cette implication notable des collectivités, l'étude pointe encore des attentes fortes des groupements en matière de locaux de répétition et de stockage, ainsi que de lieux de diffusion. "

De plus, des inégalités importantes subsistent entre les types de structures ou groupements en matière d'accompagnement public (le théâtre est par exemple un secteur assez peu soutenu) et les critères de soutien ne sont pas toujours clairs pour les responsables associatifs. Il existe également de fortes disparités territoriales liées aux différences d'aides apportées par les collectivités (principalement les communes). Il faut à ce propos souligner la faiblesse de l'intercommunalité dans le département de

Haute-Savoie, notamment sur les questions culturelles qui ne sont pour l'instant prises en compte que par quelques rares EPCI.

Forte de ces divers constats, l'étude propose un ensemble de pistes de réflexion qui visent à renforcer le développement d'une stratégie départementale de soutien aux pratiques artistiques et culturelles en amateur. Ces propositions – dont certaines s'inscrivent dans des évolutions déjà en œuvre – sont organisées autour de quatre grands axes :

- consolider le positionnement du conseil général de Haute-Savoie en faveur des pratiques artistiques en amateur ;
- favoriser l'ouverture et les transversalités ;
- accompagner le maillage territorial, la mise en réseau et les mutualisations ;
- renforcer la reconnaissance et la visibilité de ces pratiques sur le territoire.

L'intervention du conseil général dans ce domaine est d'autant plus légitime que la dimension sociale des pratiques – soulignée précédemment – peut prendre appui sur les objectifs de la politique de la collectivité en termes d'action sociale, de développement local, d'équité territoriale, etc. En ce sens, le cas de la Haute-Savoie illustre bien les enjeux actuels de cette thématique pour les collectivités territoriales, qui envisagent de plus en plus les pratiques artistiques et culturelles en amateur comme des éléments importants de leur politique de développement.

Cécile Martin
directrice des études, OPC
Samuel Périgois
chargé de recherche, OPC

Les pratiques artistiques en amateur en Haute-Savoie dans le domaine du spectacle vivant

NOTES

1- La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a confié aux départements l'élaboration de schémas de développement des enseignements artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et du théâtre.

2- L'organisation de la politique départementale, mise en œuvre par la Direction des affaires culturelles du conseil général et par l'Office départemental d'action culturelle (ODAC) de Haute-Savoie, a été modifiée en 2014 avec la réintégration d'une partie de l'ODAC au sein des services du département.

3- Cette étude, pilotée par l'Observatoire des politiques culturelles, a été réalisée par Marie Andrieu, chargée de mission, Cécile Martin, directrice des études à l'OPC, et Samuel Périgois, chargé de recherche.

4- Le questionnaire a été adressé à plus de 400 contacts. 136 questionnaires remplis et réceptionnés se sont avérés utilisables pour l'analyse, soit un taux de retour global relativement satisfaisant pour ce type d'enquête ; toutefois les taux de retour des différentes catégories de structures ou groupes ont été relativement différents les uns des autres. Par ailleurs, les résultats d'une telle enquête doivent être considérés avec précaution, les données étant déclaratives.

5- En revanche, seulement 17 % des établissements d'enseignement artistique proposent des cours et ateliers de théâtre *(État des lieux des établissements d'enseignement artistique aidés par le conseil général de la Haute-Savoie, année 2011/2012*, Conseil général de Haute-Savoie-ODAC. NB : 59 établissements sur 77 ont répondu à l'enquête).

6- Par exemple, parmi les répondants au questionnaire, 75 % des structures encadrant des amateurs et des groupes eux-mêmes indiquent recevoir des subventions de leur commune tous les ans, et 48 % indiquent en recevoir chaque année du conseil général.

7- Citons, à titre d'exemple, la contribution financière directe, la mise à disposition de locaux de répétition (une des premières demandes formulées par les associations), de matériel, d'encadrants artistiques, de lieux de diffusion, etc.